

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 79 (1982)
Heft: 11

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Echos de partout

PRINCIPAUX PAPILLONS PARASITES DE LA CIRE ET MOYENS DE LUTTE

Extrait du « Bulletin technique apicole » (Itapi), vol. 9 (2), 1982

(Suite, voir *Journal suisse d'Apiculture*, N° 10)

Pour ces deux méthodes, par le froid ou par le chaud, on ne peut contrôler facilement la température nécessaire au traitement que par l'emploi d'un local spécialement aménagé à cet effet (chambre chaude ou chambre froide), dans lequel les hausses ou les corps de ruches à traiter seront empilés de telle façon qu'il y ait une libre circulation de l'air par le bas et par le haut. Il demeure que le traitement à chaud reste très délicat à mener, car toute surchauffe entraînerait inévitablement la fonte de la cire et l'effondrement des bâties.

Traitement à l'aide de produits chimiques

Il est possible de traiter les bâties stockées à l'aide de divers produits chimiques. La disposition classique de stockage de hausses superposées permet, outre une protection efficace contre les rongeurs prédateurs, de traiter les piles ainsi constituées par des insecticides produisant des gaz lourds. Il faut noter cependant que tous ceux qui risquent d'être absorbés par la cire ou le miel, ou de former des résidus, sont dangereux pour les abeilles et même pour l'homme, et qu'il est nécessaire d'effectuer des analyses de contrôle lors de leur utilisation. De toute manière, il ne faut sous aucun prétexte utiliser d'insecticides tels que les organo-chlorés ou organophosphorés, même si les rayons traités sont destinés à être fondus.

Parmi les traitements chimiques les plus couramment utilisés, on peut citer l'anhydride sulfureux obtenu par la combustion de soufre.

C'est un gaz efficace mais qui exige un renouvellement fréquent du traitement. Ce gaz léger nécessite une combustion par le bas des piles traitées. L'utilisation de cette technique a deux inconvénients majeurs :

- risque d'incendie provoqué par la combustion du soufre ;
- dégradation des parties métalliques des hausses (pointes et crémaillères).

Le paradichlorobenzène (PDB) : c'est un insecticide puissant qui se présente commercialement sous forme de cristaux couramment utilisés comme antimites. Le gaz formé par l'évaporation du PDB est incolore, non inflammable, et plus lourd que l'air. Il y a donc lieu de placer le produit sur le dessus des hausses à traiter.

Deux inconvénients majeurs :

- le PDB est absorbé par le miel ;
- il ne tue pas les œufs de fausses-teignes.

L'acide acétique : ce produit peut être utilisé sans précaution particulière. Notons toutefois qu'il dégrade les parties métalliques du matériel stocké.

Le gaz carbonique : ce gaz donne aussi de très bons résultats. On l'utilise en enceinte close à une concentration de l'ordre de 98 %, maintenue 10 à 12 heures à une température comprise en 23 et 48° C et avec une humidité relative de 40 %. Ce traitement tue les teignes à tous les stades.

Lutte biologique

De nombreux essais ont été effectués avec des parasites connus des *Galleria mellonella*, et notamment des bactéries telles que *Bacillus thuringiensis*, *B. insectus*, ou des insectes parasites tels que *Dibrachys boucheanus*, *D. cavus*, etc., mais les résultats ne sont pas toujours satisfaisants. Les recherches se poursuivent actuellement concernant l'utilisation de *B. thuringiensis*, mais aucune méthode sûre ne peut être actuellement encore préconisée.

(Suite et fin au prochain numéro.)

Ph. Laperrousaz

A VENDRE, pour raison d'âge, 4 groupes de ruches Bürki à 4 compartiments, habitées, en très bon état.

Fernand Tissot, 1774 Cousset (FR). Tél. (037) 61 31 59.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS D'OCTOBRE 1982

Mots croisés N° 4

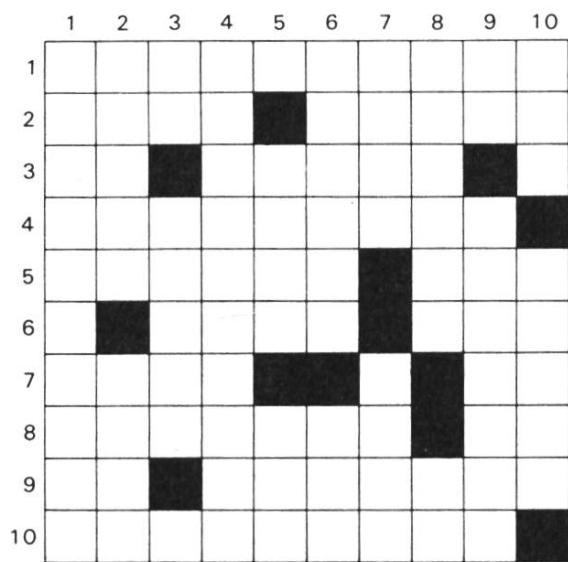


Ont envoyé des solutions justes :

1. Ambroise d'Entremont
2. Francis de Vevey
3. Basile Berra, Troistorrents

4. André Bissat, L'Auberson
5. Marcel Bonnard, Sainte-Croix
6. Jean-Claude Calame, Neuchâtel
7. Jean Chollet-Stuby, Maracon
8. Jean Cousin, Orvin
9. André Delèze, Basse-Nendaz
10. Ami Doudin, Martigny
11. Madeleine d'Epagnier, Auvernier
12. Lucie Fort, Riddes
13. Eric Maillard, Besencens
14. Louisa Moret, Bulle
15. Gabrielle Oberson, Massonnens
16. Maurice Perroud, Grattavache
17. Marcel Pittet, Oron-la-Ville
18. André Röthlisberger, Vendlincourt
19. René Röthlisberger, Tramelan
20. Léonard Schorderet, Treyvaux
21. Jean-Claude Thévoz, Genolier
22. G. Vuilleumier, Pontenet
23. Théophile Chételat, Corban
24. Claude Pittet, La Chaux-de-Fonds
25. André de Vevey, Estavayer-le-Lac

Mots croisés N° 5



Horizontalement

1. Action de «sortir» le miel.
2. Récipient. — Avec l'âge, le beurre le devient.
3. Service de renseignement abrégé. — Court sur des rails.
4. Se passent dans les airs (féminin).
5. La reine ne l'est jamais. — Notre mère à tous.
6. On y danse (pluriel). — Partie de tennis.
7. Ainsi soit-il. — Article défini.
8. L'apiculteur connaît celle de son rucher. — La fin de PTT.
9. Fin d'infinitif. — Le meilleur lui a été enlevé (féminin).
10. Facilement émus.

Verticalement

1. Ils se produisent lorsque deux reines veulent dominer. 2. Fameux vin espagnol. — La reine est celle de la ruche. 3. Possessif. — Vêtements de dames ou d'avocats. 4. D'un rouge éclatant (féminin pluriel). 5. Vrai. — Pas ailleurs. 6. Fiers et décidés. — Arrose Béziers. 7. Permet au verre de devenir miroir. — Anneau de forgeron. 8. Apportées en naissant. — Pronom. 9. Vieille langue. — Qui ont la taille d'une abeille. 10. Le «pif». — Raccourci.

Ambroise d'Entremont

FÉDÉRATION VAUDOISE DES SOCIÉTÉS D'APICULTURE

Chronique

M. André Desgraz a été nommé, le 28 mai 1948, chef du Service cantonal de l'agriculture. M. André Desgraz a occupé ses fonctions, dès cette date, au sein du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

En 1962, notamment à la suite d'une importante épidémie, la collaboration qui s'est instaurée sous les conseils et avis de M. André Desgraz a valu à notre canton de se compter parmi les premiers promoteurs de la vulgarisation apicole. Dès lors, et de tout temps, ce domaine formatif a rencontré le plein appui de nos autorités et administration cantonales vaudoises.

Les membres qui se sont succédé au comité de notre fédération, les responsables des sections et chaque apiculteur, tiennent par ces lignes à remercier M. André Desgraz de la bienveillante attention qu'il a personnellement toujours portée, ainsi que les dicastères de son service, à l'égard des préoccupations de notre apiculture vaudoise.

Nous souhaitons une très agréable retraite à M. André Desgraz.

M. Olivier Dunant, ingénieur agronome, a occupé depuis 1973 les responsabilités du bureau de l'économie rurale et du contrôle des fermages agricoles. M. Olivier Dunant a été nommé chef du Service cantonal d'agriculture, le 1^{er} novembre 1982.

C'est avec plaisir que nous félicitons M. Olivier Dunant et que nous formons nos vœux de plein succès pour ses activités et celles de son service. Nous espérons sincèrement que M. Olivier Dunant aura également du plaisir à aborder les questions propres à l'apiculture vaudoise.

Le comité de la FVA